



**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**
PRÉFECTURE DE LA LOIRE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE

La solvabilisation des ménages à bas revenu par les aides au logement

A jour pour l'AL/APL (janvier 2007) et pour les plafonds HLM 2007

Le principe

Les montants de l'Allocation Logement (logements non conventionnés) ou de l'Aide Personnalisée au Logement (logements conventionnés) sont aujourd'hui semblables.

Le calcul est complexe, mais les principaux ingrédients en sont les revenus imposables du locataire et le nombre de personnes du ménage.

Un loyer plafond et un forfait de charges locatives constituent par ailleurs le maximum pris en compte pour le calcul de l'AL ou de l'APL en fonction des revenus imposables.

Plafonds de loyers et charges pour le calcul de l'AL/APL						
Catégories de ménages	Plafond en Zone II			Plafond en Zone III		
	Loyer	Charges	L+C	Loyer	Charges	L+C
Personne seule	229 €	48 €	277 €	215 €	48 €	263 €
Couple	280 €	48 €	328 €	260 €	48 €	308 €
Personne seule/couple + 1 enfant	316 €	59 €	374 €	292 €	59 €	350 €
Personne seule/couple + 2 enfants	361 €	69 €	431 €	334 €	69 €	403 €
Personne seule/couple + 3 enfants	407 €	80 €	488 €	375 €	80 €	456 €
Personne seule/couple + 4 enfants	453 €	91 €	544 €	417 €	91 €	508 €
Personne seule/couple + 5 enfants ou +	+46 €	+11 €	+57 €	+42 €	+11 €	+53 €

Valeurs réactualisées au 1er jan. 2007 / Zone II = en agglomération > 50 000 habitants, Zone III= reste de la Loire

Quelques exemples

Situation familiale et Revenu Imposable 2005 <small>(Hors situations d'abattement spécifique liées à la situation actuelle des ménages : chômage, RMI, longue maladie,...)</small>	Soit des salaires mensuels 2005 de...	Loyer plafond zone II + forfait de charges	- APL ou AL	= Reste à charge	
Revenu imposable 2005 = 0 (RMI, prestations,...)	Couple + 2 enfants	- €	431 €	392 €	39 €
	Couple + 3 enfants	- €	488 €	444 €	44 €
	Couple + 4 enfants	- €	544 €	495 €	49 €
Revenu imposable 2005 = 30% du maxi pour entrer en HLM	Couple + 2 enfants	996 €	431 €	289 €	141 €
	Couple + 3 enfants	1 165 €	488 €	321 €	167 €
= 50% du maxi pour entrer en PLAi	Couple + 4 enfants	1 313 €	544 €	351 €	193 €

Plus de droit APL pour les ménages dépassant le plafond PLAi (i.e 60% du plafond HLM)

Qui a droit à quel logement social ?

Revenu net imposable (2005) maximum pour prétendre à un logement HLM (hors Paris et IDF)	Logement social HLM (PLUS)	Logement très social (PLAi ou PST)
Personne seule	16 052 €	8 827 €
Couple	21 435 €	12 861 €
Personne seule ou couple +	1	25 778 €
	2	31 119 €
	3	36 608 €
	4	41 256 €
+	+4 602 €	+2 530 €

Qui a droit à quoi ? En 2004 (USH sur base INSEE)

- 34% des français et 58% des locataires HLM peuvent prétendre à un logement très social (PLAi ou PST)
- 71% des français à un logement social (PLUS)
- 85% des français à un logement social intermédiaire (PLS)

Logement très social : accessible avec 60% des revenus donnant accès au logement social (HLM) :

PLAi (prêt locatif aidé d'intégration = public) ou PST (programme social thématique = privé conventionné).

Le **logement social intermédiaire (PLS)** : accessible avec 130% des ressources HLM.